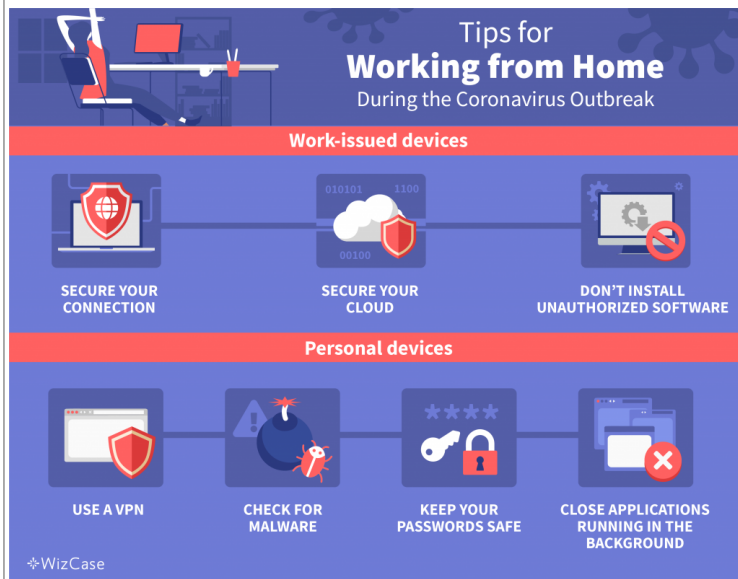


Pour ceux qui continuent le travail à domicile, respectez les cybergestes barrière

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES <i>.fr</i>	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI VOUS INFORME		Pour ceux qui continuent le travail à domicile, respectez les cybergestes barrière			

Alors que la pandémie mondiale continue à se propager parmi les populations, plusieurs pays ont fermé leurs frontières et suggéraient aux entreprises de recourir au travail à distance. Même si les risques de contagion sont quasiment inexistant, d'autres précautions et des cybergestes barrière sont à respecter.

Restez en sécurité



Comme vous ne savez peut-être pas dans quelle mesure votre environnement de travail assure la sécurité de vos informations, vous risquez de devenir une cible facile pour les hackers une fois que vous serez en confinement ou que vous travaillez à domicile.

Appareils & Équipements de travail

Si vous utilisez un ordinateur de bureau ou un appareil mobile fourni par l'entreprise, il est fort probable que vous soyez déjà muni de quelques éléments de base pour vous protéger. En tant que propriétaire ou dirigeant d'entreprise, vous devrez également vous assurer que les mesures suivantes soient en place pour votre équipe.

1. Sécurisez votre connexion

Si vous n'êtes pas encore installé, demandez à votre responsable informatique de vous fournir un VPN. Il vous aidera à sécuriser votre activité professionnelle. Le wifi public – que vous utilisiez un hotspot local ou que vous partagiez un réseau avec votre voisin – est plus vulnérable que votre propre réseau privé, mais un VPN vous protégera des menaces sur les deux.

2. Sécurisez votre Cloud

Disposer d'une solution de sécurité premium pour le Cloud (CASB) permet de limiter l'accès à vos données dans le Cloud aux seuls membres autorisés de l'équipe.

3. N'installez pas de logiciels non autorisés

Si vous avez apporté votre ordinateur portable de travail à la maison, n'installez aucun logiciel qui ne soit pas lié au travail et n'utilisez pas de clés USB sans être sûr de ce qu'elles contiennent.

Appareils personnels

Mélanger le travail et le plaisir ? Dans certains cas, vous n'avez pas vraiment le choix.

1. Vérifier la présence des malwares

Vérifiez que votre logiciel antivirus est à jour et recherchez tout logiciel malveillant sur votre ordinateur ou votre téléphone portable personnel.

2. Protéger les mots de passe

Utiliser un gestionnaire de mots de passe pour se tenir au courant des meilleures pratiques d'utilisation des différents mots de passe sur le web.

3. Utiliser un VPN

Comme nous l'avons déjà mentionné, un VPN conservera vos informations cryptées pendant toute la durée du confinement – et vous aurez en plus la possibilité d'accéder à l'ensemble de la bibliothèque Netflix dans le monde entier une fois votre journée de travail terminée.

4. Fermer les applications fonctionnant en arrière-plan

N'utilisez pas de logiciels ou d'applications qui ne sont pas en rapport avec le travail, y compris en les laissant s'exécuter en arrière-plan. Évitez également de télécharger de nouvelles applications qui ne sont pas liées au travail pendant cette période.

5. Ne pas enregistrer vos données sans autorisation

Lorsque vous travaillez sur votre ordinateur personnel, évitez de sauvegarder vos données professionnelles, à l'exception de ce qui est absolument nécessaire pour travailler.

6. Garder les choses séparées

Si vous utilisez un ordinateur partagé, créez un espace de travail séparé. Créez un nouvel utilisateur pour l'ordinateur, si possible. Sinon, créez une nouvelle session de navigation avec vos informations spécifiques au travail et pour le travail uniquement – et n'oubliez pas de vous déconnecter à chaque fois !

[L'article complet de l'auteur Chase Williams]

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques**.

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**

- FORMATION AU RGPD
- FORMATION DE DPO
- AUDITS RGPD
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD
- ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

- **CYBERCRIMINALITÉ**

- FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS

- RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**

- EXPERTISES PRIVÉES
- EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
- EXPERTISES JUDICIAIRES
- RECHERCHE DE PREUVES
- RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)



Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041

84) .

« Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.

Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)



Source : *5 idées pour travailler à domicile pendant l'épidémie de coronavirus*